NATIONS UNIES **A S**

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/169
S/25787
17 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 79 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 17 mai 1993, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration relative au Plan de paix pour l'ancienne Bosnie-Herzégovine, adoptée le 14 mai 1993 par les députés à l'Assemblée de la République fédérative de Yougoslavie et aux Assemblées de la République de Serbie et de la République du Monténégro (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

* A/48/50.

ANNEXE

Déclaration relative au Plan de paix pour l'ancienne Bosnie-Herzégovine adoptée, le 14 mai 1993, par les députés à l'Assemblée de la République fédérative de Yougoslavie et aux Assemblées de la Serbie et du Monténégro

Optant pour une paix durable et prêts à régler toutes les questions en suspens par la négociation et la concertation,

Convaincus que la question du Plan de paix est d'une extrême importance, non seulement pour le peuple serbe de l'ancienne Bosnie-Herzégovine, mais également pour la Serbie, le Monténégro, la Krajina et l'ensemble du peuple serbe,

Reconnaissant que la décision relative au Plan de paix est une décision qui affecte également les intérêts des citoyens de la République fédérative de Yougoslavie et du peuple serbe dans son ensemble,

Tenus d'exprimer la volonté politique des citoyens que nous représentons à cette session commune,

Nous, députés des peuples aux Assemblées de la République fédérative de Yougoslavie, de la République de Serbie et de la République du Monténégro,

Adoptons la Déclaration ci-après :

Nous apprécions le fait que, grâce aux modifications et clarifications introduites au cours des négociations, le Plan prévoit des mécanismes destinés à assurer la protection et la sécurité du peuple serbe en dehors des provinces serbes, en particulier une police locale qui doit refléter la composition nationale de la population locale, et que le peuple serbe pourra également exercer une influence sur le choix des pays qui participeront à la Force de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que, grâce aux mécanismes prévus dans le Plan de paix, à la poursuite des négociations directes et à la prise de décisions par la population des territoires en litige, il est possible de satisfaire le voeu légitime de voir modifiée comme il convient la carte des provinces, de façon à permettre, eu égard à la situation réelle et à la composition ethnique, des liens territoriaux entre les provinces serbes.

Nous appuyons, en particulier, la demande tendant à ce que les régions dans lesquelles la population serbe a été victime de génocide lors des guerres passées et qui sont ancrées dans la conscience et les traditions du peuple serbe, soient comprises dans les provinces serbes.

Nous exprimons le regret que l'Assemblée de la République serbe n'ait pas pris en compte la position de la République fédérative de Yougoslavie concernant le Plan de paix, au mépris des intérêts vitaux des peuples de la Serbie et du Monténégro.

Nous considérons que la décision concernant le référendum du peuple serbe en Bosnie-Herzégovine est inopportune et inconsidérée. Un référendum au milieu de la guerre civile qui se déroule actuellement en Bosnie-Herzégovine ne saurait être l'expression de la volonté de tous les citoyens de ce territoire ni refléter, par conséquent, les intérêts authentiques du peuple serbe, et cela d'autant moins que le peuple serbe de Bosnie-Herzégovine était déterminé, et demeure déterminé, à garantir l'égalité aux membres de toutes les nations vivant sur ce territoire. Personne ne peut s'arroger le droit de prendre une décision sur une question aussi cruciale que la paix, qui concerne tous les peuples et pas seulement une petite fraction du peuple serbe.

Profondément préoccupés par l'extension possible du conflit, par la dévastation causée par la guerre et par les pertes de vies humaines, nous lançons un appel au peuple serbe de Bosnie-Herzégovine pour qu'il choisisse d'accepter le Plan de paix et de poursuivre la lutte pour son émancipation en tant que nation et en tant qu'Etat dans le cadre des négociations, en exerçant les droits politiques et en utilisant les moyens prévus dans le Plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine.

Citoyens de la République serbe,

Accepter le Plan de paix ne veut pas dire renoncer aux intérêts et aux droits vitaux du peuple serbe en tant que nation et en tant qu'Etat. Mais une décision doit être prise en ce qui concerne la paix. Or, le Plan proposé en cette phase historique et la voie des négociations dans un climat de paix offrent le meilleur moyen de protéger les intérêts et les droits du peuple serbe.

Vous êtes conscients, nous en sommes convaincus, de notre solidarité fraternelle et de nos grands sacrifices. Maintenant encore, nous sommes à vos côtés, puisque la paix est vitale pour le peuple serbe de Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et du Monténégro et pour l'ensemble des peuples serbe et monténégrin. C'est dans la paix seulement que les intérêts vitaux et historiques du peuple serbe peuvent se concrétiser. Or, maintenant, alors que la paix est en vue et que les buts essentiels de votre combat sont atteints, nous ne pouvons pas comprendre que vous mettiez en danger, en rejetant le Plan de paix, les intérêts de la République fédérative de Yougoslavie et ceux de l'ensemble du peuple serbe.

Les objectifs du combat mené pour défendre ces intérêts vitaux ne sont pas contestés, même aujourd'hui, mais la possibilité qui vous est offerte est de continuer ce combat dans la paix, afin de préserver la liberté, l'égalité et tous les acquis, et surtout de préserver la population. En ce moment, la paix et le Plan présenté sous les auspices de la communauté internationale sont synonymes; c'est pourquoi choisir la paix, c'est accepter le Plan. Ce choix reflète les intérêts communs des peuples serbe et monténégrin; aussi devrait-il être celui des députés du peuple et de tous les citoyens de la République serbe.
